

DÉPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE
17/2024****DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration du 11 Juin 2024****Objet :*****Délibération rectificative
Désignation des membres
élus du Conseil
D'Administration du
CCAS*****Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIONE (suppléant) membre nommé.

Absents: Michel VENDRA Président du CCAS, Hajera TURKI, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Françoise DAVID, Christian FERRANTE Membres nommés.

Pouvoirs : Hajera TURKI a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Cécile COIGNE a donné pouvoir à Alexandre MIGLIONE, Françoise DAVID a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Christian FERRANTE a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY.

Date de convocation : **6 Juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 10

VU les articles R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles concernant la composition et les modalités de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, CCAS,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles stipulant que le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'Administration et considérant que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration et que cette instance est présidée de plein droit par le Maire de la commune de Sassenage pour la durée du mandat,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS et l'affichage en Mairie en date du 12 juin 2020 pour l'avis de publicité aux associations,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 nommant les 6 membres élus du Conseil Municipal, qui siègent au Conseil d'Administration du CCAS,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 Avril 2023 désignant Michel VENDRA, Maire de Sassenage et Président du CCAS de plein droit,

VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2023 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration et sa délibération rectificative du 10 Octobre 2023 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2024 relative à la prise de fonction de Madame Annie SUAUBOURDIS au Conseil Municipal,

LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration

CONSIDERANT que Madame Annie SUAUBOURDIS a pris sa fonction de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement par un nouveau membre au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),

CONSIDERANT que Madame Dominique REDON est arrivée au terme de son mandat au sein de l'association les Petits frères des Pauvres, il convient de procéder à son remplacement.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration

DE NOMMER Monsieur Christian FERRANTE au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et Madame Anne-Marie GILLET pour l'association les Petits frères des Pauvres ; en cas d'absence Monsieur Alexandre MIGLIONE la remplacera.

DIT QUE les membres élus du Conseil municipal siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont les suivants :

- Monsieur Michel VENDRA
- Madame Nathalie LEVRAT
- Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE
- Madame Nathaly TAVERNIER
- Madame Hajera TURKI
- Madame Mylène GOURGAND
- Madame Isabelle DEFAY

DIT QUE les 6 membres nommés du CCAS qui sont issus d'associations sont :

- Madame Françoise DAVID, association Secours catholique (domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions)
- Madame Cécile COIGNÉ, association Le Don du sang, (association d'utilité générale proposant des actions de prévention et d'animation)
- Monsieur Christian FERRANTE au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Madame Laëtizia MAGINOT, association ALPHI (Association de Personnes Handicapées)
- Madame Laurence PERLI, association Amitié nature Sassenage (association de retraités)
- Madame Anne-Marie GILLET et en cas d'absence Monsieur Alexandre MAGLIONE (suppléant), association les Petits Frères des Pauvres (association qui apporte aide et soutien aux personnes âgées isolées en situation de précarité).

Le Président propose la désignation des membres du Conseil d'Administration ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et après vote à la majorité avec 9 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés.

ADOpte la délibération n°17/2024 relative à la désignation des membres élus du Conseil d'Administration

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 14 Juin 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT

